

IUFM de l'académie de Créteil

Septembre 2009



Plan de
formation initiale
**des enseignants
du second
degré général
et des CPE**

L'arrêté du 19 décembre 2006 publié au Bulletin officiel du 4 janvier 2007 a défini un nouveau cahier des charges de la formation des maîtres en IUFM.

A partir de cet arrêté et en tenant compte des spécificités de l'académie de Créteil le plan de formation pour les enseignants du second degré général et les CPE s'inscrit dans une double démarche :

- une concertation étroite avec le rectorat, les corps d'inspections et les chefs d'établissement en ce qui concerne le stage en responsabilité et l'accompagnement sur le terrain, les procédures d'évaluation par l'IUFM et la certification par l'employeur ;
- dans le cadre de l'intégration de l'IUFM de l'académie de Créteil comme école interne de l'Université Paris 12, une réflexion concernant la mastérisation.

L'idée que la formation n'est pas achevée quand on est titulaire, voire qu'elle ne fait que commencer, a beaucoup de mal à faire son chemin chez les professeurs stagiaires. La nécessité de revenir sur l'expérience, de la retravailler, d'approfondir la réflexion à la lumière du nouveau contexte d'exercice est parfois ressentie comme pesante alors que, loin d'être liée à des défaillances dans la pratique, elle est un complément de la formation.

Cette donnée est désormais affichée d'emblée : la formation et l'accompagnement nécessitent du temps et des retours sur l'expérience.

Le cahier des charges prévoit que pendant les deux premières années suivant leur titularisation les professeurs bénéficient, sur temps de service, d'un accompagnement par la formation, assurée en partie par l'IUFM. Ce dispositif est poursuivi dans l'académie pour les nouveaux titulaires à la rentrée 2009 : ils bénéficieront de 72 heures de formation dont 50 seront prises en charge par l'IUFM dans le cadre du plan « Neos ». Les plans de formation initiale et continuée (formation initiale différée) devront donc être progressifs et se compléter en fonction des priorités fixées par le cahier des charges national et par l'académie.

Les principes qui ont présidé à l'élaboration des plans de formation

- Un pilotage de la formation par les 10 compétences qui sont évaluées en fin d'année de formation professionnelle :
« La formation professionnelle initiale, dispensée en institut universitaire de formation des maîtres, doit permettre d'assurer une maîtrise suffisante de chacune des dix compétences suivantes, dont le contenu est précisé dans l'annexe du présent arrêté. » (article 5)
 - agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable ;
 - maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer ;
 - maîtriser les disciplines et avoir une bonne culture générale ;
 - concevoir et mettre en œuvre son enseignement ;
 - organiser le travail de la classe ;
 - prendre en compte la diversité des élèves ;
 - évaluer les élèves ;
 - maîtriser les technologies de l'information et de la communication ;
 - travailler en équipe et coopérer avec les parents et les partenaires de l'école ;
 - se former et innover.
- La nécessité de faire apparaître aussi clairement que possible pour les stagiaires l'articulation entre les divers modules de formation et leur contribution spécifique à la construction des compétences.
- Un souci permanent de prise en compte de la charge de travail et du contexte d'exercice des stagiaires dans la mise en œuvre du plan de formation (8 heures en établissement, 10 heures

pour les stagiaires d'Éducation physique et sportive, 16 heures pour les professeurs documentalistes et les CPE)

« La formation didactique et pédagogique est fondée sur les études de cas tirées des situations vécues des stagiaires et sur un aller et retour permanent entre la pratique et la théorie »

- Une volonté d'optimiser les modalités de coopération avec les acteurs de terrain pour un meilleur accompagnement des stagiaires, tout en tenant compte des contraintes institutionnelles des uns et des autres et de la multiplication des sites et des personnes concernées dans un avenir proche. « Les formateurs qui encadrent les stagiaires dans les écoles, les collèges et les lycées sont des acteurs à part entière de la formation des maîtres et sont à ce titre associés à la conception de la formation comme à l'évaluation des stagiaires ».
- La conviction partagée par l'ensemble des formateurs qu'une formation d'enseignants en alternance ne peut faire l'économie d'un passage réflexif par l'écrit qui permette la mise à distance de l'expérience.
- L'obligation de tenir compte pour la mise en œuvre des plans de formation des contraintes imposées à la fois par les emplois du temps des stagiaires et des formateurs qui se partagent entre établissement et institut (jours différents selon les disciplines) et la dispersion des locaux mis à disposition de la formation par les établissements scolaires.
- Le souci de concilier d'une part l'exigence d'un cap commun d'acquisition de compétences communes à tous et d'autre part l'individualisation des parcours de formation de manière à tenir compte des besoins et des choix de chacun, notamment dans le cadre du suivi personnel, en ligne ou en entretien.

Organisation des modules de formation

Les modules de formation professionnelle, didactique et pédagogique, qui regroupent les stagiaires du second degré par groupes de disciplines et de métiers, ont été réaménagés aussi bien dans leurs modalités que dans leurs contenus : définition d'incontournables, intégration d'un module transversal, suivi de l'ensemble du parcours de formation et de son évolution par les formateurs disciplinaires.

Ces modules intègrent les préoccupations quotidiennes de préparation de cours des professeurs stagiaires, en appui sur les fondements de l'enseignement de la discipline et, dans la perspective du continuum, ont aussi pour objectif la préparation à la prise de fonction à temps plein dans l'académie. Des modalités diverses et variées sont envisagées pour optimiser le va et vient entre institut de formation et terrain et permettre aux stagiaires de trouver sens à l'alternance : suivi individualisé en relation avec le conseiller tuteur, co-observations et retour en ateliers, écrit professionnel...

Les stagiaires doivent être à même de comprendre que chaque situation de classe est spécifique et nécessite de ce fait des choix qui tiennent compte à la fois des fondements de l'enseignement de la discipline et du contexte. **Cette réflexion autour de prescription et autonomie du professeur doit irriguer autant la formation disciplinaire que les ateliers transversaux.**

Le parcours est complété par un **module interdisciplinaire** destiné à sensibiliser les stagiaires aux enjeux d'une réflexion autour des autres disciplines et du travail en équipe.

La formation générale commune qui permet rencontres et échanges entre stagiaires des différentes disciplines sur les missions transversales des enseignants est conçue en deux temps : apports théoriques sous forme de conférences et ateliers (12 heures) qui offrent des possibilités d'approfondissement. Les choix s'inscriront essentiellement dans deux champs : évolution du système éducatif et des

publics scolaires, dimensions éthique et juridique du métier d'enseignant. Trois autres journées seront communes à tous les stagiaires : l'enseignant dans l'établissement, le rôle de l'enseignant dans l'orientation des élèves, enseigner en REP-ZEP.

L'individualisation peut être renforcée par des observations complémentaires au sein du dispositif ressource, des visites conseil, le choix d'une situation spécifique pour l'écrit professionnel. Le principe d'élaboration de parcours spécifiques pour les renouvellements de stage est maintenu.

L'élaboration de parcours individualisés

La proposition de parcours individualisés s'adresse en priorité, au début de l'année, aux professeurs stagiaires en renouvellement de stage et aux stagiaires ayant des parcours antérieurs spécifiques. Des entretiens de diagnostic entre formateurs et formés sont organisés lorsque le cas se présente.

Pour les professeurs stagiaires en renouvellement de stage :

- la direction et les corps d'inspection accordent une attention particulière à l'affectation et au choix du tuteur. Les responsables de formation font de même pour l'organisation des visites dans les classes de ces stagiaires (première visite tôt dans l'année, possibilité d'une visite conseil, regards croisés et situations d'observation diversifiées). Si cela s'avère nécessaire dans l'année des entretiens plus institutionnels (direction, corps d'inspection) seront prévus;
- le protocole d'entretien diagnostic de début d'année vise à :
 1. identifier les raisons du renouvellement du stage et les besoins spécifiques de formation ;
 2. élaborer un parcours individualisé, évitant les actions de formation qui font double emploi avec la formation antérieure et utilisant ainsi le temps libéré pour les apports les plus adaptés possibles aux cas particuliers.

Les stagiaires ne peuvent être dispensés de Formation Générale Commune. Ceux qui ont effectué leur première année de stage à l'IUFM de l'académie de Créteil peuvent, par contre, au vu des résultats de l'année précédente, être dispensés de QCM.

L'entretien diagnostic de début d'année donnera lieu à un compte-rendu écrit qui figurera dans le dossier et qui servira de base aux entretiens ultérieurs. Un premier bilan à la suite de la première visite permettra de réajuster éventuellement le parcours de formation.

Exemples possibles de parcours : un professeur stagiaire peut effectuer son stage en responsabilité dans un autre cycle que lors de la première année du stage (en deuxième année en lycée si la première année était en collège et vice versa) ; dans ce cas, il pourra mettre l'accent plus particulièrement sur les modules de formation didactique concernant le cycle de son stage en responsabilité. D'autres choix parmi les ressources de formation disponibles, comme le dispositif ressource, les modules transversaux, les ateliers d'analyse de pratiques, pourront compléter son parcours.

Les professeurs stagiaires issus des concours de la troisième voie relèvent de parcours antérieurs très divers. Les entretiens au début d'année permettent de faire un état des lieux et le formateur proposera un parcours qui pourra intégrer des modules de la première année d'IUFM afin d'approfondir des connaissances disciplinaires jugées trop fragiles.

Module de formation : section européenne

Depuis la création des « Sections européennes » en 1992, les professeurs des disciplines non linguistiques (DNL) ont la possibilité- dès leur titularisation- de postuler pour un poste à profil (poste à exigence particulière PEP 3) dans une section européenne.

Dans le cadre de l'individualisation des parcours, L'IUFM de Créteil propose aux professeurs stagiaires d'histoire géographie une formation complémentaire qui leur permettra plus tard, s'ils le désirent, d'intervenir dans une section européenne des lycées français, c'est à dire, d'enseigner une partie du programme français de leur discipline en langue anglaise, espagnole ou allemande.

Des modules DNL sont proposés en histoire géographie et en SVT à l'IUFM de l'académie de Créteil. Des conventions sont passées avec l'IUFM de Paris afin de faire bénéficier les stagiaires de mathématiques et de Sciences-Physiques d'une formation DNL.

Module de formation : Français Langue Seconde FLS

Dans le cadre de l'individualisation des parcours un module de formation Français Langue Etrangère et Français Langue Seconde (FLE/FLS) sera proposé aux stagiaires volontaires, titulaires d'une licence ou d'une maîtrise FLE/FLS.

Evaluation et Certification

Textes de référence

- *Arrêté du 9 mai 2007 modifiant certaines modalités d'accomplissement et de validation du stage des personnels enseignants du second degré et d'éducation*
- *Circulaire n° 2007-045 du 23-02 07, BOEN n°09 du 1^{er} mars 2007 (mise en œuvre du cahier des charges de la formation des maîtres)*
- *Arrêté du 19 décembre 2006 portant cahier des charges de la formation des maîtres en IUFM*

La formation professionnelle initiale des enseignants du second degré comporte, conformément au cahier des charges national :

- un stage en responsabilité ;
- un stage de pratique accompagnée dans une catégorie d'établissement public local d'enseignement différente de celle du stage en responsabilité ;
- un stage en entreprise pour les personnels enseignants stagiaires de l'enseignement technologique et professionnel ;
- des activités de formation et d'enseignement en institut universitaire de formation des maîtres.

Cette formation, construite sur le principe de l'alternance, vise la maîtrise des dix compétences du cahier des charges au niveau exigé en fin de formation initiale. L'évaluation de la formation mise en place par l'IUFM doit permettre, d'une part, de renseigner la feuille de synthèse du dossier de compétences et, d'autre part, de donner un avis sur le stagiaire à destination du jury académique en vue de la titularisation.

Le dossier IUFM comprend pour l'année de PLC2 :

- les différents éléments qui permettent de suivre le parcours de formation et l'évolution du stagiaire : bulletins de visites dans les classes des stagiaires, rapports du tuteur du stage en responsabilité et du conseiller du ou des stage(s) de pratique accompagnée, rapport du chef

d'établissement, compétences validées par l'écriture professionnelle et par le QCM, parcours individualisé sur lequel le stagiaire note les composantes qui lui sont particulières dans son parcours de formation.

- une fiche de synthèse de validation de compétences, dûment remplie par la commission d'évaluation IUFM et la direction du second degré qui prend appui sur tous les rapports et grilles de compétences. Elle sera accompagnée de conseils sur les compétences à approfondir en vue de la formation ultérieure. Elle sera remise au stagiaire lors des entretiens de bilan de formation en fin d'année.

Les dossiers de compétences IUFM seront transmis au recteur de l'académie, chargé de réunir le jury académique ou, pour les agrégés stagiaires, de saisir les corps d'inspection.

Modalités d'évaluation IUFM

Evaluation des stages

Les stagiaires reçoivent, au cours de l'année, **deux visites** de formateurs dans leur(s) classe(s) pour chaque discipline enseignée. Les chefs d'établissement et les stagiaires en sont informés à l'avance. Dans certains cas une troisième visite peut être recommandée, ce qui devrait permettre de croiser les points de vue et d'approfondir la réflexion.

La première visite, qui a lieu au cours du premier trimestre, permet, en se fondant sur l'analyse de la séance observée et sur l'entretien du formateur avec le stagiaire, d'établir des constats et de formuler des conseils.

La visite suivante permet d'apprécier notamment l'évolution de la pratique professionnelle et constitue un élément important du bilan du stage en responsabilité.

Dans tous les cas une communication entre le conseiller tuteur et le formateur visiteur doit être établie, en amont ou en aval. Autant que possible, ils se rencontrent au moment même de la visite.

Le stage en responsabilité est évalué à l'aide des comptes rendus de ces visites, du rapport du conseiller pédagogique et du chef de l'établissement du stage. Les bulletins de visites et les rapports du conseiller tuteur doivent mettre en évidence non seulement les points forts mais aussi les points faibles qui doivent avoir été évoqués lors des entretiens qui suivent les observations de séances en classe. Le stage de pratique accompagnée fait l'objet d'un rapport du conseiller pédagogique.

Tous les rapports et bulletins de visites mentionnent, de façon argumentée, les compétences acquises et indiquent les progrès attendus.

Les rapports des deux conseillers ainsi que celui du chef d'établissement seront signés par le stagiaire après prise de connaissance.

Tous ces documents qui concourent à la validation doivent être communiqués rapidement aux stagiaires, au fur et à mesure des étapes de l'évaluation.

Il est souhaitable que les stagiaires et les conseillers pédagogiques connaissent de façon précise les modalités et la nature de l'évaluation dont ils sont l'objet. La nature des documents d'évaluation doit donc leur être communiquée dès le début d'année que ce soit en ce qui concerne les visites ou le dossier de compétences et doit faire l'objet d'une appropriation en formation.

De plus, les stagiaires doivent être informés que les conseillers et les chefs d'établissement rédigeront un rapport sur le déroulement de leur stage.

Evaluation des formations

L'évaluation des modules de formation (pédagogique, didactique, générale et stage de pratique accompagnée) prend différentes formes.

- L'évaluation de la formation générale, notamment de la connaissance du système éducatif,

prend la forme d'une épreuve écrite de type questionnaire à choix multiple qui se déroule en mars.

- Les stagiaires auront à produire un écrit professionnel qui sera encadré (suivi individuel et en groupe) et qui pourra s'inscrire dans le cadre plus large d'un port-folio. Cet écrit devra permettre au stagiaire de faire valoir sa capacité à réfléchir sur sa pratique professionnelle. L'objet de ce travail est d'analyser et de problématiser une ou des situations professionnelles, qui ne seront pas exclusivement centrées sur l'enseignement de la discipline. L'écrit ne sera pas évalué en tant que produit mais l'ensemble du travail d'écriture permettra, comme d'autres situations de formation, l'évaluation de certaines compétences (parmi lesquelles obligatoirement C2/C10), évaluation dont les formateurs feront retour au stagiaire. Le texte ne devra pas dépasser dix pages (à l'exception des écrits professionnels des stagiaires CPE).
- Les compétences professionnelles acquises au cours de l'année font l'objet de points réguliers avec l'équipe de formateurs. Il est tenu compte de l'assiduité du stagiaire dans les diverses formations dispensés à l'IUFM.
- La validation de la compétence « *maîtriser les technologies de l'information et de la communication* » est dissociée de l'obtention du C2I2E, objectif à atteindre autant que possible en fin d'année scolaire ; son évaluation s'appuie néanmoins sur des critères définis par les différentes disciplines, s'appuyant souvent sur une partie du référentiel de C2I2E.
- L'IUFM, au courant du mois d'avril, compte tenu du calendrier du jury académique, constitue, pour chaque discipline, une commission de validation. La commission de validation dispose du dossier d'évaluation du stagiaire. Ce dossier rassemble les documents et résultats des évaluations de chacun des volets de la formation : les stages en responsabilité et de pratique accompagnée, l'écrit professionnel, et les résultats au QCM. Au terme de l'examen du dossier de chaque stagiaire, la commission établit un bilan, renseigne la feuille de synthèse pour le dossier de compétences et rédige les conseils pour les années T1 et T2. La commission propose au directeur de l'IUFM un avis : « satisfaisant » ou « non satisfaisant » **ou** indique que la formation est « non évaluable » (congés de maladie importants au-delà de 36 jours ou congés de maternité n'ayant pas permis d'évaluer les différentes composantes de la formation). Une liste, accompagnée des dossiers de chaque stagiaire, est transmise au recteur de l'académie chargé de réunir le jury académique ou, pour les agrégés stagiaires, de saisir les corps d'inspection.
- Début juin, au cours d'un entretien de bilan de formation avec deux acteurs de la formation, le dossier de compétences IUFM sera remis officiellement aux professeurs stagiaires. Il sera l'occasion d'un retour sur l'année de formation et sur certaines situations, éventuellement choisies par le stagiaire. Il permettra aussi d'envisager l'entrée dans le métier et les pistes de formation pour les années à venir.

ANNEXES

Les entretiens de bilan de formation

D'une durée de 30 minutes, ces entretiens, dont la fonction doit être comprise comme largement symbolique, sont l'occasion :

- D'expliciter les avis de l'IUFM en remettant le livret de compétences ;
- De donner la possibilité aux stagiaires de s'exprimer sur cette année de formation et de stage, sur leurs acquis et sur ce qu'ils ressentent comme des manques ;
- D'envisager leur insertion professionnelle et la suite de leur formation, notamment dans le cadre du dispositif d'accompagnement des titulaires première année

Ils sont menés par un binôme constitué, au choix des disciplines, d'un des formateurs ayant suivi le stagiaire et d'un autre formateur (transversal, autre discipline ayant participé aux modules interdisciplinaires etc..) ; ou de deux formateurs de la même discipline ; il peut comprendre un membre de la direction. L'un des deux membres du binôme doit avoir une bonne connaissance du plan de formation des T1 et du plan de formation continue.

Il est possible de proposer au stagiaire que l'entretien s'appuie sur un support (son écriture professionnelle ; un document de son portfolio ; le récit d'une situation professionnelle ; l'exposé d'un point positif et d'un point négatif de sa formation). Mais c'est au stagiaire de choisir les modalités qui lui conviennent le mieux : il peut préférer que le dialogue soit réellement ouvert. Quel que soit le choix l'entretien ne doit pas consister en un exposé suivi de questions d'explicitation.

Plan de formation 2009/2010

Modules de formation et nombre d'heures	Opérateurs	Calendrier	Contenus
<p><u>Tronc commun</u> à toutes les disciplines 94 heures</p> <p>2 modules <u>didactiques complémentaires</u></p> <p>5 Modules à choisir en fonction des parcours dans les disciplines</p> <p>2 fois 12 heures = 24 heures</p>	<p>Coordination et gestion par les disciplines</p> <p>Inscriptions et gestion par les disciplines</p>		<p><u>Incontournables de la formation dans la discipline :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les enjeux de l'enseignement de la discipline ; - Conception de l'enseignement et mise en œuvre dans la classe : progression, progressivité, projet, adaptation en fonction des publics et des situations ; - Gestion de la classe : poser et exercer son autorité, communiquer ; - L'enseignement de la discipline et le socle commun de compétences ; - Evaluation des apprentissages : organisation du travail des élèves, - Aide aux élèves en difficultés, - Maîtrise du langage et de la langue au service de l'enseignement d'une discipline ; - TICE au service de la discipline, - Préparation à la prise de fonction en tant que titulaire : positionnement de la discipline dans l'établissement, dans le système, travail au sein de l'établissement. Conditions spécifiques d'enseignement.
<p><u>1 module transversal</u></p> <p>12 heures</p>	<p>Relais pour l'organisation (inscriptions et gestion) entre coordination disciplinaire et direction</p>	<p>Semaine du 19/10 au 23/10 pour le premier jour.</p> <p>Semaine du 23/11 au 26/11 pour le second jour.</p> <p>Analyse de pratiques : fonctionnement par demi-journées ; 2 mercredis après midi supplémentaires : 16/12 et 20/01</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Corps, voix</u> : travailler sa présence en classe, travailler sous le regard des autres - <u>Positionnement et autorité</u> - <u>Analyse des pratiques</u> : positionnement vis-à-vis des élèves, des pairs, de l'institution... - <u>Communication et autorité</u> <p>(Ces ateliers ne devraient pas réapparaître sous cette forme en F6C)</p>

Commissions d'évaluation : semaine du 06/04 au 12/04.
Entretiens de bilan de formation : semaine du 31/05 au 04/06

Modules de formation	Opérateurs	Calendrier	Contenus
1 module <u>interdisciplinaire</u> 12 heures	Relais pour l'organisation (inscriptions et gestion) entre coordination disciplinaire et direction	Semaine du 03/05 au 07/05 pour le premier jour et semaine du 17/05 au 21/05 pour le second jour Pour les modules entre disciplines libérées à des jours différents : mercredis après midi 14/04, 05/05, 12/05, 19/05, 26/05, 09/06	Se saisir de ces formations pour initier une réflexion sur ce que peut apporter l'interdisciplinarité à une discipline et aux élèves, pour problématiser des projets interdisciplinaires... Travail d'écriture professionnelle, avec suivi individualisé ou en groupe. En fonction des besoins : approfondissement de questions didactiques ou transversales, visites conseil, entretiens personnalisés... Modalités diversifiées : suivi en ligne, plateforme collaborative DNL, FLS (donnant éventuellement lieu à la préparation à la certification). Stages en entreprise
<u>Travail</u> ou <u>expériences</u> personnels ; <u>Suivi personnalisé</u> , <u>modules</u> <u>spécifiques</u> , 42 heures (comptabilisées par le stagiaire)	Relais pour l'organisation entre coordination disciplinaire et direction : choix et modalités en fonction des besoins des stagiaires	Modules complémentaires en fonction des besoins : maîtrise de la langue, corps et voix etc... Dispositif ressource en fonction des besoins.	
<u>Conférences</u> 6 heures (conférences elles mêmes : 1h30 ; débats) <u>FGC</u> Ateliers : 12 heures EPLE : 4 heures QCM : 2 heures Orientation : 6 heures ZEP/REP : 6 heures	Relais pour l'organisation entre coordination disciplinaire et direction SSD et SSTP réunis pour une partie des modules	Semaine du 14/12 au 18/12 pour la première série. Semaine du 11/01 au 15/01 pour la seconde série. Ateliers : lundi 15/02 et mardi 16/02 EPLE : mercredi 17/03 QCM : mercredi 24/03 Orientation : vendredi 09/04 ZEP/REP : jeudi 10/06	Thèmes transversaux : - Les publics scolaires et l'évolution du système éducatif ; - Dimension éthique et juridique du métier
			Ateliers : appropriation des thèmes des conférences ; Et / ou : champs non abordés par les conférences (travail en partenariat, aide à la prise de fonction)

